



SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES *

ETAT CIVIL DU SOUSCRIPTEUR :

Nom de naissance : Prénoms :

Par ordre d'état civil, souligner le prénom usuel

Nom d'usage (éventuel) : Né(e) à : le/...../.....

Adresse postale complète :

Adresse mail : Tel :

Important : en cas de décès ou si nous perdons votre trace, les éléments suivants nous seront utiles. Ils seront utilisés uniquement dans cette circonstance et pour assurer la succession de la propriété de(s) part(s) :

Nom et ville de votre notaire de famille :

Nom et mail de personnes de votre famille ou de confiance à contacter :

SOUSCRIPTION

Je souhaite souscrire part(s) sociale(s) Les parts sont strictement nominatives

Si je suis marié(e) ou pacsé(e) sous le régime de l'indivision, je certifie avoir obtenu l'accord de ma/mon conjoint(e) pour l'achat de part(s) sociale(s) du GFSFM.

Récapitulatif :

- part sociale :	- nombre de part(s)	<input type="text"/>	175,00 €	<input type="text"/>
- frais administratifs (décision de l 'A.G. de juin 2023)				
- nouvel associé :	forfait	<input type="text" value="1"/>	25,00 €	<input type="text"/>
- déjà associé :	frais par nouvelle part, nbr de part(s)	<input type="text"/>	5,00 €	<input type="text"/>

Une part achetée correspond à une parcelle forestière d'environ 25 m X 25 m

Montant du règlement :

Règlement :

Merci de privilégier le règlement par virement bancaire.

Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 4255 9100 0008 0034 7990 237 BIC : CCOPFRPPXXX. *

A défaut, vous pouvez envoyer un chèque du montant total à l'adresse ci-dessus.

Inscription : (Uniquement nouvel associé)

Pour justifier votre inscription, nous devons fournir à l'administration une copie de **vosre pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport), pour les mineurs, copie du livret de famille. Merci de vérifier la validité de vos documents ainsi que leur bonne lisibilité (scan ou photocopie). **Date de validité** :/...../.....

Vous pouvez nous transmettre vos documents scannés à l'adresse : contact@sauvegarde-forets-morvan.com

Que se passe-t-il ensuite :

Dés que nous aurons constaté votre règlement (virement ou encaissement du chèque) et la validité de votre pièce d'identité, vous serez inscrit sur le registre des associés.

Nous vous enverrons, par voie postale, une attestation faisant état des parts enregistrées à votre nom, avec leurs numéros (dans un délais de 6 à 8 semaines)

Vous recevrez en début d'année prochaine, les démarches à suivre pour bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 25 % du montant des parts achetées en 2023 plafonné à 1 563€ pour une personne seule et 3 125€ pour un couple.

Vous serez invités aux assemblées générales et autres réunions organisées par le GFSFM. N'oubliez pas de nous informer de vos changements d'adresse. (postale et informatique)

Dans un souci d'efficacité et de gestion des charges de fonctionnement, et sauf avis contraire de votre part, les documents relatifs aux convocations aux assemblées générales ainsi que les pièces jointes vous seront adressés par courrier électronique.

Les informations communiquées seront enregistrées par le G.F.S.F.M. uniquement pour le traitement de votre demande.

Ces informations sont obligatoires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ces droits peuvent s'exercer auprès du GFSFM.

Fait à le Signature :